Sociologie et sociétés



Positivisme chez Émile Durkheim Positivism in Emile Durkheim Positivismo en Emile Durkheim

Marcel RAFIE

Volume 4, Number 2, novembre 1972

URI: https://id.erudit.org/iderudit/001609ar DOI: https://doi.org/10.7202/001609ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print) 1492-1375 (digital)

Explore this journal

Cite this article

RAFIE, M. (1972). Positivisme chez Émile Durkheim. Sociologie et sociétés, 4(2), 275–287. https://doi.org/10.7202/001609ar

Article abstract

Is the positivism of Durkheim a misunderstanding? The "worship of the fact"-is it more claimed than practised? This article seeks to establish the part that the theoretical construction plays in the work of the founder of French sociology, over and above the language and declarations which are definitely positivist. Mons specifically, the author attempts to produce evidence from Durkheim's notes on methodology as well as from his constitution of social objects, an order of epistemological acts marking a veritable primat of theory on a continual order. In which case, Durkheimien sociology would be clearly distinguished from the implied empiricism which it claims.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Positivisme chez Émile Durkheim



MARCEL RAFIE

« Le point de vue crée l'objet. »

SATISSTIRE

« Il faut être bien savant pour saisir un fait. » ALAIN

CHERCHER À MONTRER l'importance de la construction chez un auteur qui, cultivant une défiance méthodique à l'endroit des idées et des concepts 1, affirme sans ambages que les faits sociaux sont « donnés », cela tient assurément de la gageure 2. Tout le chapitre des « règles » consacré à l'observation des faits sociaux tourne autour de l'opposition des faits et des idées. Il s'agit bien sûr des seules idées reçues, préconçues, objet de son inlassable vigilance; mais des concepts et des idées de la science en cours d'édification, on nous laisse bien entendre que seule leur conformité aux faits assurera leur validité. Ceux-ci, figure de la réalité, se donnent donc pour le principe directeur de la science ; il n'est pas exagéré de parler de culte des faits à propos de Durkheim comme à propos

2. « Traiter des phénomènes comme des choses, c'est les traiter en qualité de data qui constituent le point de départ de la science. Les phénomènes sociaux présentent incontes-

tablement ce caractère. Ce qui nous est donné... » (Ibid., p. 27).

^{1. «} Puisque c'est par la sensation que l'extérieur des choses nous est donné, on peut donc dire en résumé : la science pour être objective, doit partir, non de concepts qui se sont formés sans elle mais de la perception. » (E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, 1963, p. 43).

d'Auguste Comte et de Claude Bernard. Nous sommes à l'intérieur d'un langage, sinon d'un univers empiriste.

La première tâche qui s'impose à nous est d'ordre sémantique : déconnecter les termes fait et donné. Alain a de belles pages là-dessus :

On dit bien partout que nos connaissances sont réglées sur les faits et limitées là. Mais on ne l'entend pas assez. L'expérience est bien la forme de toutes nos connaissances sans exception; mais non point ce dont on part, avant toute idée, ni ce qui décide entre une idée et l'autre. Le fait, c'est l'objet même, constitué par science et déterminé par les idées, et en un sens par toutes les idées. Il faut être bien savant pour saisir un fait 3.

Une psychanalyse de l'empirisme, comme celle qu'a menée Bachelard sur l'esprit préscientifique, montrerait peut-être à quelles sources narcissiques s'alimentent cet optimisme et cette ingénuité qui assimilent le fait à un véritable don de nature. Nous nous contenterons ici, de poser cette dissociation entre le fait et le donné.

Mais sommes-nous en droit d'opérer cette dissociation chez Durkheim même? Entre un intellectualisme décrié sans nuance et un réalisme prôné sans réserve, il ne pouvait que choisir, selon la vision dichotomique que lui imposait le positivisme de son temps: assimiler, sans autre forme de procès, fait et datum, fait et donnée de fait. Alors la tentation ici serait de chercher des intentions cachées dans les textes, de tenter de montrer qu'ils disent le contraire de ce que l'auteur voulait dire. Pour notre part, au contraire, et ce sera notre méthode de lecture, nous prendrons les textes au pied de la lettre (et comment faire autrement) interrogeant les failles aussi bien que le plein du discours, et détectant les ambiguïtés, les contradictions comme lieu possible d'émergence de significations cachées, « retenues » dans le langage-carcan du positivisme. Bref, non pas prendre le contre-pied des textes, mais prendre les textes à contre-pied.

À vrai dire, il n'est pas impossible de mener la démonstration par des voies plus simples. Nous fondant sur la distinction de la sociologie que Durkheim a faite et celle qu'il a codifiée, et écartant provisoirement celle-ci, il est loisible de montrer — et nous le ferons — qu'en tête de telle ou telle enquête (v.g.: la Division du travail, le Suicide, etc.) il s'est doté, en partant, d'une définition du fait spécifique à l'étude, relevant plus d'une élaboration théorique que d'une observation empirique. Mais une telle démonstration, à l'exclusion de toute autre, nous paraît trop facile et trop courte, basée qu'elle est sur cette tarte à la crème de l'épistémologie que les savants ne sont pas nécessairement de bons méthodologues. Il faut faire mieux et questionner la méthodologie elle-même. Chose particulièrement requise quand il s'agit d'un grand logicien 4 et d'un méthodologue qui, loin d'ériger a priori des canons n'a fait que consigner (et notamment dans les règles déjà) les conclusions méthodologiques que lui inspiraient ses travaux empiriques ⁵.

Deux remarques avant de procéder à cet examen. Est-il nécessaire d'abord, de dire qu'il n'a rien d'exhaustif? Comment pourrait-il l'être? Il est impossible,

^{3.} Alain, Eléments de philosophie, Paris, Gallimard, 1966.

^{4.} Cf. Friedmann, le Travail en miettes, Paris, Gallimard, 1964, p. 139, qui introduit en ces termes une critique de la théorie de l'anomie chez Durkheim: « Il y a là chez ce grand logicien... »

^{5. «} Les Règles de la méthode sociologique sont la mise en forme abstraite de la pratique de ses deux premiers livres : De la division du travail social, et le Suicide. Cet ouvrage, qui date de 1895, a en effet été inédité au moment où Durkheim réfléchissait à la Division du travail social, achevée en 1894, et au Suicide, de quelques années postérieur. » (R. Aron, les Etapes de la pensée sociologique, Paris, Gallimard, 1969, p. 363).

et du reste inutile, de relever tous les concepts construits par Durkheim. Plus intéressant est de s'en tenir à des opérations typiques. Nous en avons retenu trois : la définition générale de l'objet de la sociologie, sa démonstration de la nécessité même de définir, enfin sa définition de deux objets d'étude particuliers : la morale et le suicide. En ce faisant, et c'est notre deuxième remarque, nous voudrions non seulement mettre en évidence la part de construction mais également spécifier le type de construction à l'œuvre dans les travaux de Durkheim. Donc tout à la fois montrer qu'il y a du construit et répondre à la question : qu'est-ce que construire?

I. QU'EST-CE QU'UN FAIT SOCIAL ?

Le texte par excellence à questionner, c'est évidemment le chapitre premier des Règles de la méthode sociologique : Qu'est-ce qu'un fait social? Plus qu'un exemple quelconque, nous tenons là le modèle de toute définition, puisqu'il s'agit de l'objet même de la sociologie. Si nous reprenons les principales articulations de l'argument ce n'est ni par goût de la paraphrase ni pour forcer le texte. Essentiellement nous essaierons de montrer deux choses : 1) que l'argument est d'abord pédagogique et non avant tout épistémologique; 2) que l'admirable clarté et force de persuasion pédagogiques se payent d'une confusion des deux plans et qu'une ordination des opérations épistémologiques doit être reconstituée par une lecture appropriée.

Le chapitre commence par le constat que parmi les phénomènes présentant un caractère de généralité, il en est qui portent une marque spécifique. Quand le père ou l'époux s'acquittent de leurs tâches de père ou d'époux, quand le fidèle pratique les rituels de sa foi, quand un citoyen utilise soit le système de signes pour exprimer sa pensée, soit le système de monnaie pour payer ses dettes, il ne fait qu'adopter « des manières d'agir, de penser et de sentir qui présentent cette remarquable propriété qu'elles existent en dehors des consciences individuelles ⁶ ». Voilà le premier trait caractéristique de tout fait social : l'extériorité par rapport aux consciences individuelles. Deuxième trait : la coercition ou la contrainte : « Ces types de conduite ou de pensée [...] sont doués d'une présence impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent ⁷. » Ainsi se trouve circonscrit, à l'aide de ces deux traits, un ordre de faits spécifiques qui méritent le nom de faits sociaux.

Il faut ajouter que le caractère coercitif n'est pas nécessairement pénible (on peut être emporté par un courant d'enthousiasme) ni qu'il s'exprime nécessairement par des sanctions de type juridique. Ces sanctions peuvent être diffuses (réprobation muette, rire, etc.). Entreraient ainsi sous le coup de la définition non seulement les formes sociales cristallisées ou institutionnelles mais également les courants sociaux (mode, courants affectifs dans une assemblée, etc.).

Suit l'exemple que Durkheim tient pour prototypique du fait social : l'éducation. Car non seulement l'éducation, telle qu'elle se fait et qu'elle s'est toujours faite « consiste dans un effort continu pour imposer à l'enfant des manières de

^{6.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, p. 4.

^{7.} Ibid., p. 4.

voir, de sentir et d'agir auxquelles il ne serait pas spontanément arrivé 8 » à savoir celles des adultes; mais de plus « comme l'éducation a justement pour objet de faire l'être social, on y peut voir comme en raccourci, de quelle manière cet être s'est constitué dans l'histoire 9 ».

Ainsi ce n'est pas sa généralité qui spécifie un fait social mais ses caractères d'extériorité et de coercition par rapport aux individus. Bien sûr, pour être dit social, un fait devra être général, c'est-à-dire partagé par la plupart des membres de la société. Mais « s'il est général, c'est parce qu'il est collectif [c'est-à-dire plus ou moins obligatoire] bien loin qu'il soit collectif parce que général 10 ». Relevons ce renversement des perspectives.

La démonstration s'achève par l'inclusion dans la définition de types de faits sociaux dont il n'avait pas jusque-là donné des exemples et qu'il appelle faits morphologiques ou manières d'être, par opposition à manières de faire. Ces manières d'être concernent le substrat de la société : phénomènes démographiques, écologiques, urbanistiques, etc. Elles ne sont en définitive, conclut Durkheim que des manières de faire consolidées. D'où la définition finale : « Est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure, ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles 11. »

Ce chapitre appelle les remarques suivantes :

- a) Durkheim procède à partir d'exemples concrets. Non seulement au départ de l'argument prend-il appui sur « le sol ferme des réalités » (exemple du père, de l'époux, du citoyen, etc.); mais il le fait également à deux autres moments, dans le but explicite d'ouvrir sa définition initiale à de nouveaux faits : les courants sociaux d'abord, les manières d'être ensuite. La question est de savoir s'il ouvre seulement l'extension de sa définition initiale ou si la considération de ces exemples l'amène à en préciser la compréhension. Nous pensons que l'essentiel de la définition était acquis à partir de la première batterie d'exemples mais que la considération d'exemples nouveaux de courants sociaux et de manières d'être préciseront réellement cette définition : « Est fait social toute manière de faire, fixée ou non... » Ce « fixée ou non » renvoie sans contredit aux deux formes extrêmes de faits sociaux (quant au degré de leur cristallisation) que sont les courants sociaux et les manières d'être. L'argument prend donc résolument l'allure d'une induction.
- b) Nous disons que ce procédé est pédagogique. Et cela en trois sens : i) il fait mieux comprendre. On visualise et on saisit mieux les idées d'abord étayées sur les exemples : elles y gagnent en clarté concrète ; ii) il persuade mieux. On est à l'abri de l'arbitraire. Non seulement l'idée s'appuie sur la réalité, mais elle en dérive; iii) il initie mieux. Par son aspect de recherche et son caractère non dogmatique ce procédé incite le lecteur à faire lui-même le parcours qui mène aux idées vraies. Nous n'aurons pas la naïveté d'insister sur ce truisme que l'ordre de l'exposé n'est pas l'ordre de l'invention et que le recours aux exemples est ici pour fins d'illustration plutôt que de démonstration; que ces faits enfin

^{8.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, p. 4.

^{9.} Ibid., p. 8.

^{10.} *Ibid.*, p. 10. 11. *Ibid.*, p. 14.

sont invoqués par l'idée bien plus qu'ils ne l'induisent. Bref qu'ils la suivent plutôt qu'ils ne la précèdent. À vrai dire nous n'avons rien ni contre les procédés de la pédagogie ni contre les allures faussement inductives qu'elle peut affecter. Ce qu'il faut noter ici principalement c'est que cette pédagogie, avant tout soucieuse de validation, réfère avec tant d'ingénue conviction aux données de fait. Ce que le procédé cache c'est que ces faits (qu'ils se situent avant ou après la définition, peu importe) ne sont rien sans cette définition. Que non seulement ils n'induisent pas l'idée mais qu'ils ne l'illustrent que dans la mesure où cette idée les a découpés dans le tissu social, voire les a façonnés, les ayant traversés de part en part. Que ces faits, en somme, sont construits et non donnés, comme la présentation didactique, malgré nos préventions, pourrait le suggérer.

- c) Définition et convention. Si les faits invoqués apparaissent après coup évidents, si en effet ma tâche de père je la trouve dans la culture, si mes gestes de citoyens s'imposent à moi, etc., bref si la contrainte est effectivement un fait, d'autres faits ne sont pas moins évidents : la collaboration, l'enthousiasme collectif, la communion et, pourquoi pas l'imitation. Sont-ils réductibles à la contrainte? Probablement, mais l'inverse aussi est vrai. Bref, d'autres critères sont possibles et Durkheim le reconnaît : « Il n'y a rien d'inconcevable à ce qu'il [le fait social] puisse être caractérisé de plusieurs manières différentes; car il n'y a pas de raison pour qu'il ait une seule propriété distinctive 12. » Plusieurs définitions possibles : cela signifie non pas certes l'arbitraire, mais le choix, la convention : caractères premiers de toute construction, suspension des données.
- d) Définition et dissociations. À y bien réfléchir (c'est-à-dire à bien lire) le donné n'est-il pas au moins autant remis en cause que positivement utilisé pour forger la définition? De même qu'il est émaillé d'exemples, le texte est jalonné de dissociations, de précisions, de corrections que Durkheim apporte aux acceptions du sens commun qui ne laissent pas d'affecter ses perceptions. Ainsi la dissociation du collectif d'avec l'individuel, mais aussi d'avec le général. Ainsi la critique des « données » relatives à la prétendue absence de contrainte dans l'exemple des enthousiasmes collectifs. Inutile d'allonger la liste de ces « déprises » d'avec les faits de la perception immédiate. L'important ici est de constater qu'à la faveur de ces déprises tout un travail théorique s'élabore et que la définition de l'objet s'en trouve précisée, raffinée, voire sophistiquée. Quoi d'étonnant dès lors que les critiques se lèvent, curieusement alimentées a priori à des philosophies et, tout à la fois, à des références à l'expérience immédiate.
- e) La contrainte et les critiques. La principale de ces critiques porte, on le sait, sur le critère de la contrainte. Durkheim y a répondu ¹³. Il l'a fait mal : trop timidement. Se défendant de faire de la contrainte une philosophie, une essence du social, il la réduit à n'être qu'un signe extérieur à quoi reconnaître le fait social « en attendant de l'embrasser dans une sorte d'intuition exhaustive ¹⁴ »; voire un signe parmi d'autres possibles ayant seulement la vertu d'être facilement reconnaissable. Cette réduction, estime R. Aron rend la définition « à la fois moins intéressante et moins vulnérable ¹⁵ ». Nous pensons aussi qu'elle y perd de son

^{12.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, préface de la seconde édition, p. XX.

^{13.} Ibid., p. xx.

^{14.} Ibid., p. xx.

^{15.} R. Aron, les Etapes de la pensée sociologique, p. 366.

intérêt et déplorons que, plus loin, Durkheim pousse cette réduction jusqu'à identifier le caractère coercitif au caractère de « chose » que doit revêtir un fait social :

Au fond c'est là ce qu'il y a de plus essentiel dans la notion de la contrainte sociale. Car tout ce qu'elle implique, c'est que les manières collectives d'agir ou de penser ont une réalité en dehors des individus qui, à chaque moment, s'y conforment. Ce sont des choses qui ont leur existence propre ¹⁶.

Y avait-il intérêt à réduire ainsi le nerf d'une définition à la posistion heuristique : « Il faut considérer les faits sociaux comme des choses. » Et du moment que la contrainte ne se donnait pas pour le critère exclusif, était-il nécessaire de l'aplatir aux dimensions d'un signe extérieur? Du reste, cette concession de Durkheim à ses contradicteurs a-t-elle vraiment un sens? Ou ce signe dit quelque chose de la réalité et alors il participe de son essence (qu'on nous passe ce philosophisme), ou il est accidentel et ne mérite pas qu'on s'y attarde 17. Tout se passe comme si la moindre trace de « construction » à peine reconnue il fallait aussitôt, pour se dédouaner auprès des scientifiques, réduire la chose à l'épaisseur d'une peau de chagrin. Tellement l'intellectualisme constituait la faute majeure par ces temps de positivisme. Nous pensons, pour notre part, qu'une définition d'objet est une construction théorique. Qu'en tant que telle, elle est un choix mais non un choix arbitraire, et qu'elle entraîne quelque chose de la réalité de l'objet. Affirmer la part de construction dans la science n'est pas verser dans le conventionnalisme et le nominalisme qui réduisent la science à n'être qu'un discours « à propos des choses ». Mais ce qu'il nous intéresse de marquer c'est que notre auteur n'aura malgré tout pas ignoré cela puisque, plus avisé dans son premier chapitre que dans les quasi-rétractations de sa deuxième préface, il y affirme sans ambages que « la contrainte est un trait intrinsèque de ces faits [sociaux] 18 ».

II. LE DEUXIÈME COROLLAIRE

À l'instar de l'objet général de la sociologie, l'objet spécifique de toute recherche est construit. Pour le prouver, avant de débusquer ses pratiques effectives, nous allons prendre à la lettre les indications méthodologiques à cet effet que Durkheim énonce dans le langage force des règles impératives. Voici en effet comment il introduit le deuxième corollaire à la maxime « Il faut considérer les faits sociaux comme des choses » :

Toute investigation scientifique porte sur un groupe déterminé de phénomènes qui répondent à une même définition. La première démarche du sociologue doit donc être de définir la chose dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question. C'est la première et la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification; une théorie en effet ne

^{16.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, préface de la seconde édition, p. XXII.

^{17.} Plus loin, Durkheim récuse cette deuxième branche de l'alternative : « L'objection ne serait fondée que si ces caractères étaient en même temps accidentels, c'est-à-dire s'ils n'étaient pas liés aux propriétés fondamentales. Mais [...] quand des caractères déterminés se retrouvent identiquement et sans aucune exception dans tous les phénomènes d'un certain ordre on peut être assuré qu'ils tiennent étroitement à la nature de ce dernier et qu'ils en sont solidaires. » (Ibid., p. 42).

^{18.} Ibid., p. 4.

peut être contrôlée que si l'on sait reconnaître les faits dont elle doit rendre compte 19.

Faut-il souligner le caractère non seulement impératif mais premier de cette démarche, attesté à nouveau dans la formule finale de la règle : « Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement définis par certains caractères extérieurs qui leur sont communs et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition ²⁰. » Et l'on s'en tiendra aux caractères extérieurs précisément parce que : « Au moment où la recherche va seulement commencer, alors que les faits n'ont pas encore été soumis à aucune élaboration, les seuls de leurs caractères qui puissent être atteints sont ceux qui se trouvent assez extérieurs pour être immédiatement visibles ²¹. »

Nous tenons ce passage pour l'affirmation du primat de l'intelligence théorique sur le constat. Comment en effet, préalablement à la recherche, définir un objet, autrement qu'en choisissant et en classant ses caractères extérieurs significatifs. Il serait oiseux d'objecter que ces caractères sont extérieurs et donc facilement identifiables et qu'ils sont communs à un même groupe de phénomènes : le fait crucial est précisément de conférer un statut théorique à cette communauté, à ce groupe, et donc d'abord au principe qui le sous-tend. Cette opération, assurément, use du constat, mais non sans avoir au préalable « hiérarchisé les apparences » (Bachelard). Autrement la recherche s'en tiendrait aux découpements et aux « groupements du sens commun », c'est-à-dire du langage commun. Ce que Durkheim récuse formellement : après avoir admis que le langage commun ou ce qu'il appelle le « concept vulgaire » peut servir d'indicateur à la recherche scientifique, il lui assigne ses limites en ajoutant: « Mais comme il est grossièrement formé, il est tout naturel qu'il ne coïncide pas avec le concept scientifique institué à cette occasion 22. » Cette défiance à l'endroit des classements spontanément opérés par le sens commun, on la retrouve aisément chez d'autres sociologues. Ainsi Marcel Mauss 28 et Malinowski 24.

Hélas! il faudra qu'ici encore Durkheim, victime, à notre sens, de la fausse antinomie idéalisme-réalisme occulte la nécessité de la construction sous les impératifs même du réalisme :

En procédant de cette manière, le sociologue, dès sa première démarche prend immédiatement pied dans la réalité. En effet, la façon dont les faits sont ainsi classés ne dépend pas de lui, de la tournure particulière de son esprit, mais de la nature des choses. Le signe qui les fait ranger dans telle ou telle catégorie peut être montré à tout le monde, reconnu de tout le monde et les affirmations d'un observateur peuvent être contrôlées par les autres ²⁵.

^{19.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, p. 34. (C'est nous qui souli-gnons.)

^{20.} Ibid., p. 35. (C'est nous qui soulignons.)

^{21.} Ibid., p. 35. 22. Ibid., p. 37.

^{23. «} Il n'est pas indispensable qu'un phénomène social arrive à son expression pour qu'il soit. Ce qu'une langue dit en un mot, d'autres le disent en plusieurs. Il n'est même pas du tout nécessaire qu'elles l'expriment. » (Marcel Mauss, Introduction à l'analyse de quelques phénomènes religieux, in Œuvres, t. I : les Fonctions sociales du sacré, Paris, Éditions de Mainuit, 1968).

^{24. «} Les principes du classement [...] se retrouvent dans leur [les aborigènes] terminologie linguistique. Mais il convient de se rappeler aussi que, si valable qu'elle soit comme clef de leurs concepts, la connaissance de la terminologie ne constitue pas à ce propos un raccourci miraculeux. » (Bronislaw Malinowski, les Argonautes du Pacifique occidental, Paris, Gallimard, 1963).

^{25.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, p. 36.

Il n'est pas question pour nous de nier ni la légitimité ni la nécessité de valider les rangements de la science par des signes aisément reconnaissables : il en va de l'objectivité, de l'universalité de la science ainsi que de l'apodicticité de son discours. Seulement ces exigences cachent, sans l'éliminer, le fait que ces signes sont choisis, et choisis pour de bonnes raisons, des raisons théoriques (qui ont très peu à voir avec « la tournure particulière de son esprit »). Les faits sont découpés à la faveur d'une élaboration théorique : 1) provenant elle-même de la difficulté de l'idéologie ou de la théorie antérieure à expliquer convenablement les faits; 2) se constituant par une résistance tenace aux tentations du simplisme du sens commun; et 3) approfondissant le réel en complexifiant ses schémas. Ainsi, si nous sommes prêts à convenir avec Durkheim de la supériorité de sa définition du crime sur celle de M. Garofalo, par exemple, ce n'est pas que le critère qu'il en donne (la peine) soit un signe qui s'impose mais simplement parce qu'il permet une meilleure explication. Une fois de plus le droit à la construction ne fait pas basculer la science dans le gratuit et l'arbitraire mais au contraire lui ouvre l'accès à la fécondité.

III. LA DÉFINITON DU FAIT MORAL

Un exemple plus élaboré mettra davantage en évidence le caractère construit des faits sociaux. Il s'agit du fait moral. Dans son article sur « La détermination du fait moral », Durkheim, reprenant l'idée du deuxième corollaire, expose d'abord la nécessité d'une définition préalable : « Pour pouvoir étudier théoriquement la réalité morale, il est indispensable de déterminer au préalable en quoi consiste le fait moral ; car pour pouvoir l'observer encore faut-il savoir ce qui le caractérise, à quel signe on peut le reconnaître ²⁶. »

Durkheim retient deux traits pour définir le fait moral : l'obligation et la désirabilité. Toute règle morale est investie d'une autorité spéciale qui l'apparente à l'impératif catégorique de Kant. Mais contrairement à la conception kantienne, la notion du devoir n'épuise pas, ici, la notion du moral : l'action morale nous intéresse et, sous quelque rapport, est désirable.

Cette définition est à préciser : il y a des règles qui ne sont pas morales ; toutes les techniques utilitaires, par exemple, sont gouvernées par des règles. Il faut donc chercher la caractéristique différentielle des règles morales. Plus précisément, toute règle étant assortie de conséquences fâcheuses qui frappent le sujet en cas de non-observance, qu'est-ce qui spécifie ces conséquences en morale? Durkheim distingue deux types de conséquences : 1) les unes résultent mécaniquement de la violation. Manquer à l'hygiène produit un effet fâcheux ; l'acte violateur engendre de lui-même ses conséquences, de sorte qu'on pourrait anticiper celles-ci dans celui-là ; 2) les autres ne sont reliées qu'indirectement à l'acte qui les provoque. Elles n'y sont pas encore comprises analytiquement ; leur lien à l'acte est synthétique.

Ces dernières conséquences, que Durkheim appelle sanctions, d'où viennentelles ? Si je ne suis pas peiné, blâmé parce que j'ai accompli tel acte ; si ce n'est pas la nature de mon acte qui entraîne la sanction, celle-ci ne peut provenir que

^{26.} E. Durkheim, « La détermination du fait moral », in Sociologie et Philosophie, Paris, PUF, 1963, p. 49.

d'une chose : à savoir que « l'acte n'est pas conforme à la règle qui le proscrit ²⁷ ». Voilà donc une série d'actes qui sont interdits parce qu'ils sont interdits. La tautologie renvoie au caractère premier de l'interdiction. C'est cela l'obligation, et tel est l'impératif catégorique de Kant.

Bien sûr ces actes sont aussi désirables. Mais ce n'est pas leur désirabilité qui fonde leur caractère obligatoire : ce serait contradictoire puisque l'obligation en quelque manière fait violence au désir. Plutôt, la désirabilité ici en cause participe du caractère d'obligation et se distingue ainsi de la désirabilité qui nous attache aux objets usuels de nos désirs. On s'attache à l'acte commandé parce qu'il permet une domination de soi, parce qu'il nous élève, ce qui ne va pas sans une certaine contrainte. Dira-t-on que ce désir vise un bien? Mais il faut voir que ce bien n'est pas universel : tel geste qui est loué ici est blâmé ailleurs. La question demeure entière : qu'est-ce qui fonde telle obligation hic et nunc?

Après avoir posé que nous n'avons de devoir qu'envers une conscience, Durkheim écarte l'individu-sujet mais aussi les autres individus. En effet les actes visant exclusivement la conservation du sujet, de même que ceux qui visent son développement, ne sont pas considérés, en soi, des actes moraux. Et logiquement ces mêmes actes ne peuvent plus être tenus pour moraux lorsqu'ils concernent les autres individus. « Si, par lui-même, l'agent n'a rien qui puisse conférer un caractère moral aux actes qui le visent, pourquoi un autre individu, son égal, jouirait-il d'un privilège que le premier n'a pas ? »

Ainsi « il ne reste plus d'autres objectifs possibles à l'activité morale que le sujet sui generis formé par une pluralité de sujets individuels associés de manière à former un groupe ; il ne reste plus que le sujet collectif ²⁸ ». Voici défini le fait moral : c'est un acte obligatoire et tout à la fois désirable dont le fondement est la société comme telle.

On l'a vu, cette définition est le terme d'une patiente élaboration théorique faite d'un examen critique de diverses théories (les morales kantienne et utilitariste, morales du devoir et du désir), de leur rejet partiel, enfin d'une articulation réciproque dont le principe ne pouvait être trouvé que dans la collectivité. L'allure générale de l'argument : une dialectique serrée faite d'une question posée, de l'examen de certaines réponses, du rejet de ces réponses, enfin de l'exposé et de la validation de la seule réponse satisfaisante. En faut-il plus pour montrer que c'est là un travail de construction? Par exemple mettre en évidence le caractère éminemment construit du produit de cette construction? Mais cela n'appelle pas grands développements : si le construit s'oppose au donné, où a-t-on vu un « sujet collectif », cette « personnalité collective qui est autre chose que le total des individus dont elle est composée 28 ». Cet objet ne tombe pas sous le coup des sens. S'il faut invoquer le support métaphorique propre à la synthèse chimique (le tout autre que ses parties) c'est que, tout à la fois, on ne se passe pas de visualiser et qu'ici la visualisation en prise directe fait assurément défaut.

^{27.} E. Durkheim, « La détermination du fait moral », in Sociologie et Philosophie, p. 61.

^{28.} *Ibid.*, p. 73. 29. *Ibid.*, p. 73.

IV. LE SUICIDE ET LES COURANTS SOCIOLOGIQUES

Les exemples précédents pourraient induire à penser qu'il faut certes construire l'objet général d'une science naissante (le fait social), qu'il faut également construire les faits particuliers chaque fois que le sens commun est incapable de les représenter avec clarté (exemple du fait moral); mais que cette tâche est superflue et artificielle toutes les fois que l'évidence impose une catégorie de faits. L'exemple suivant montre au contraire que les certitudes premières du sens commun ne confèrent aucun statut scientifique aux faits. Quoi de plus, apparemment évident et simple, quant à la délimitation du fait, que le suicide? Quoi de plus élaboré et nouveau que la définition qu'en donne Durkheim?

Sa critique de la conception courante du suicide est au fond une critique du langage. Les mots sont toujours ambigus. D'une part, la compréhension du mot suicide est flottante, obéissant aux impératifs changeants du discours ; d'autre part, ce terme opère une classification non méthodique qui « risque de distinguer ce qui doit être confondu et de confondre ce qui doit être distingué ³⁰ », qui regroupe le disparate et dissocie l'homogène.

Critiqués, les « mots de la tribu » n'en sont pas pour autant récusés. On les utilise, par commodité bien sûr, mais aussi par utilité : ils servent d'indicateurs. Par eux « nous sommes informés qu'il existe quelque part un ensemble de phénomènes qui sont réunis sous une même appellation et qui doivent vraisemblablement avoir des caractères communs ³¹ ». Mais leur usage, sans autre élaboration, expose le savant aux plus graves confusions.

Cette élaboration procède ici par des approximations successives constituant autant d'altérations à la définition du sens commun. Toute définition (qu'il s'agisse de définition théorique ou d'acception du sens commun) pose un critère décisif ³² et établit un système d'oppositions entre ce que ce critère inclut dans l'aire de la définition et ce qu'il en exclut. Nous verrons donc la démarche de Durkheim défaire et refaire le système d'oppositions du sens commun : réduisant ici une opposition au rang d'une distinction de genre ; érigeant là un nouveau critère et donc une nouvelle opposition, etc.

Première approximation: « Parmi les diverses espèces de mort, il en est qui présentent ce trait particulier qu'elles sont le fait de la victime elle-même, qu'elles résultent d'un acte dont le patient est l'auteur 33. » Durkheim reconnaît que cette première catégorisation rejoint l'idée communément admise du suicide; mais il se dissocie immédiatement des représentations que charrie cette idée. On se représente en effet généralement le suicide comme une action positive (voire violente); et pourtant on peut tout aussi bien se tuer par inanition. Donc, première altération: l'opposition actif-passif est réduite; elle n'est plus critère discriminatoire de l'acte du suicide, elle se situe — à titre de modalité d'espèces — à l'intérieur de l'aire logique définie par cet acte.

Deuxième approximation: L'acte, positif ou passif, est fait en connaissance de cause. Car il nous faut pouvoir distinguer la mort de l'halluciné qui se jette d'un étage élevé en se croyant de plain-pied avec le sol et la mort de l'homme

^{30.} E. Durkheim, le Suicide, Paris, PUF, 1961, p. 1.

^{31.} E. Durkheim, les Règles de la méthode sociologique, p. 39.

^{32.} Ou « différence spécifique » en langage aristotélicien.33. E. Durkheim, le Suicide, p. 2-3. (C'est nous qui soulignons.)

sain d'esprit qui se frappe en sachant ce qu'il fait. D'où une deuxième transformation de la définition de départ par l'introduction d'une nouvelle opposition discriminatoire entre la connaissance de cause et la non-connaissance de cause.

Troisième approximation: Dira-t-on qu'il y a eu suicide lorsque la victime a voulu la mort? Sans nier la présomption de volonté de mort, Durkheim écarte ce critère d'un contrôle incertain. En effet l'intention de mort n'est pas un signe aisément reconnaissable; le sociologue n'est pas celui qui « sonde les reins et les cœurs ». En outre le rapport n'est pas univoque entre les buts et les moyens : un même système de mouvements peut être ajusté à des fins différentes (par exemple le soldat qui court vers une mort certaine sans vouloir la mort). Par conséquent, troisième retouche: dissociation entre connaissance de cause et intention de mort; cette dernière n'est donc pas un critère pertinent. (En écartant ce critère, Durkheim montre non seulement son souci d'un discours scientifique sûr, en même temps que sa reconnaissance des limites de ce discours; mais aussi et surtout, que ces limites sont des facteurs constitutifs de la confection de l'objet.)

Voici enfin la définition telle qu'élaborée : « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte, positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat ³⁴. » Comparons-la, schématiquement, avec l'acception commune pour faire ressortir le système d'oppositions introduit par la nouvelle définition :

Acceptation courante
Le sujet est l'agent de sa mort
par un acte positif

fait dans l'intention de se tuer.

Nouvelle définition

Le sujet est l'agent de sa mort soit par un acte positif soit par un acte négatif fait en connaissance de cause (intention de mort).

Cette définition est telle pour satisfaire aux exigences de la scientificité (de la possibilité de contrôle opérationnel surtout); mais elle ne répond pas encore à celles de la spécificité sociologique. C'est ici que Durkheim se démarquera encore plus sûrement de la conception courante. Examinant les suicides non plus individuellement, mais dans leur ensemble, il constate que, pour une société donnée, le total ainsi obtenu n'est pas une simple somme d'unités mais qu'il a son individualité, son originalité propres, qu'il constitue un fait sui generis. Ainsi s'explique à la fois que d'une société à l'autre il y ait des écarts significatifs et que, d'une année à l'autre, le taux de suicides, à l'intérieur d'une même société, demeure stable. Chaque société est ainsi caractérisée par un taux spécifique; elle a une aptitude propre au suicide; ses membres sont soumis à un « courant suicidogène » particulier.

C'est cet objet ainsi défini que vise l'enquête de Durkheim. Qu'il soit, non point prélevé dans l'expérience spontanée, mais affirmé hors d'elle et en partie contre elle, s'établit aisément. Pour le sens commun le suicide est un acte intime qui ne ressortit qu'à la volonté individuelle. N'est-ce pas par le tempérament du suicidé, par son caractère, par ses antécédents, par les événements de son histoire privée que l'on explique d'ordinaire sa résolution? Durkheim ne prend pas le contre-pied de ces explications puisqu'il admet les causes individuelles du

^{34.} E. Durkheim, le Suicide, p. 5.

suicide; il ne met en cause que ce qu'elles excluent, à savoir d'autres facteurs, nommément les facteurs sociaux. Mais pour faire place à ces facteurs, il fallait visualiser le social autrement que comme la somme des individus qui le composent; il fallait décrocher d'avec la perception immédiate (« le dogme de l'immaculée perception », Nietzsche) : il fallait construire. C'est précisément la conception générale du fait social qui permet à Durkheim d'élaborer le fait spécifique du suicide dans le sens où il l'a fait : un taux, une aptitude particulière, un courant suicidogène propre à une société donnée.

Qu'il s'agisse là d'un construit, il suffira, pour l'illustrer de noter que Raymond Aron, esprit souvent lucide et par ailleurs guère porté à l'empirisme, trouve, tout sec, que « rien n'oblige à considérer un courant suicidogène comme une réalité objective ³⁵ ». La notion déconcerte même les esprits prévenus.

V. QU'EST-CE QUE CONSTRUIRE?

Construire, ce n'est donc pas constituer contre ou malgré les faits, un nombre de représentations dont on aurait par la suite à démontrer la pertinence ou la vérité, mais au contraire constituer des faits 36 ou, plus justement, constituer une mesure (étalon réel, échelle de comparaison, critère de discrimination, etc.) qui permette de rendre ces faits signifiants. Cette exigence de signification ne peut être assumée par une conception réaliste (celle du réalisme « naïf »), car, poussée dans ses conséquences dernières, cette conception est forcément atomiste. Certaines théories d'origine ou d'inspiration positiviste se sont consacrées — souvent très justement — à dénoncer les constructions existantes dans certains discours « scientifiques », arguant que ces constructions ne présentent pas de garanties suffisantes d'adéquation aux faits. Or, il semble qu'un type de construction puisse être pensé de manière à apparaître comme le filtre (ou la condition première du regard théorique) permettant de parler des faits comme de faits. Il serait extrêmement fructueux et pratique de distinguer entre « fait » et « incidence de fait » : un taux de suicide T, pour une période de temps P, dans un contexte C et relatif à une société S peut être (et doit être) considéré comme l'incidence particulière d'un fait rationnel, qui peut être décrit comme un courant suicidogène. L'objection positiviste porte alors relativement à faux, le phénomène isolé étant, dans ce schème de construction, la note empirique qui est à la fois garantie d'application (sinon d'adéquation parfaite) du construit et signification locale de ce construit. Ce concept de localité est à son tour assez instructif; il est fourni par le fait qu'une définition est toujours réutilisable (corrigée ou identique), même lorsque ses notes objectives et temporelles ont cessé d'exister. Aucun fait ne peut épuiser un concept, un fait étant toujours l'incidence « géographique » d'un concept.

Marx dit-il autre chose lorsque, s'en prenant au pseudo-réalisme des économistes bourgeois, il conclut : « Le concret est concret parce qu'il est la synthèse de nombreuses déterminations, donc unité de la diversité. C'est pourquoi le concret apparaît dans la pensée comme le procès de la synthèse, comme résultat et non

^{35.} R. Aron, les Etapes de la pensée sociologique, p. 345.

^{36.} Le plus souvent contre les données immédiates, il est vrai.

comme point de départ [...] Les déterminations abstraites aboutissent à la reproduction du concret par la voie de la pensée ³⁷. »

RÉSUMÉ

Le positivisme de Durkheim, un malentendu? Le « culte des faits » serait-il plus proclamé que pratiqué? L'article cherche à établir la part de construction théorique qui, par-delà un langage et des déclarations d'intention résolument positivistes, prévaut dans l'œuvre du fondateur de la sociologie française. Plus précisément, l'auteur a tenté de mettre en évidence, aussi bien dans les notations méthodologiques que dans la constitution des objets sociaux, une ordination des actes épistémologiques marquant un véritable primat du théorique sur l'ordre du constat. Par quoi la sociologie durkheimienne se trouverait démarquée d'un empirisme qu'on lui impute — et dont elle se réclame.

ABSTRACT

[Positivism in Emile Durkheim] Is the positivism of Durkheim a misunderstanding? The worship of the fact > — is it more claimed than practised? This article seeks to establish the part that the theoretical construction plays in the work of the founder of French sociology, over and above the language and declarations which are definitely positivist. More specifically, the author attempts to produce evidence from Durkheim's notes on methodology as well as from his constitution of social objects, an order of epistemological acts marking a veritable primat of theory on a continual order. In which case, Durkheimien sociology would be clearly distinguished from the implied empiricism which it claims.

RESUMEN

[Positivismo en Emile Durkheim] El positivismo de Durkheim, un mal entendido? El « culto de los hechos » sería más proclamado que practicado? El artículo busca a establecer la parte de la construcción teórica, que por ese lado un lenguaje y las declaraciones de intención resueltamente positivistas, prevalecen en la obra del fundador de la sociología francesa. Más concretamente, el autor ha tratado de poner en evidencia, tanto en las notaciones metodólogicas como en la constitución de los objetos sociales, une ordinación de los actos epistemológicos que marcan una verdadera superioridad de la teoría sobre el orden de la constatación. A raiz de esto, el sociologo que emplea el método de Durkheim se encontraría en un marco de un empirismo, que se le imputa — y que la sociología de Durkheim proclama.

^{37.} K. Marx, Introduction générale à la critique de l'économie politique, in Œuvres de Karl Marx, Paris, Gallimard, 1965, t. I, p. 255.